



Trägerschaft eidgenössische Prüfungen der Mitarbeitenden im Justizvollzug
Organe responsable des examens fédéraux pour le personnel de l'exécution des sanctions pénales
Organo responsabile degli esami federali per il personale dell'esecuzione delle sanzioni penali

PUBLICATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL 2023

« Agente de détention / Agent de détention »

Session d'examen 2023

Examens écrits (Epreuve 1 et épreuve 2 de l'examen)	29 août 2023 BCF Arena, Fribourg
Thème central épreuve 2 de l'examen	Domaine compétences opérationnelles 1/A : Accompagnement et encadrement des personnes détenues
Epreuve orale/pratique (Epreuve 3 de l'examen)	05 au 14 septembre 2023 Hôtel Holiday Inn Westside, Berne
Délai d'inscription	du 27 février 2023 jusqu'au 27 avril 2023
Inscription	Organe responsable des examens Av. Beauregard 11, 1700 Fribourg www.efsp.ch (inscription en ligne)
Admission à l'examen	17 mai 2023
Convocation à l'examen	17 juillet 2023
Dépôt d'une demande de retrait jusqu'au	03 juillet 2023

Frais d'examen

Les membres du personnel d'établissements de privation de liberté pour lesquels le Canton verse des contributions à l'organe responsable sont exonérés de la taxe d'examen.

Tous les autres candidats reçoivent, avec la décision concernant l'admission à l'examen professionnel fédéral, une invitation à payer la taxe d'examen assortie d'un délai de paiement. L'admission est confirmée sous réserve du paiement de la taxe d'examen dans les délais. La taxe d'examen s'élève à CHF 2'000.00.